

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

**APPEL A MANIFESTATIONS
D'INTERET**

**Perspectives et opportunités
relatives aux points hauts
appartenant à la Région Bourgogne-
Franche-Comté**

ORGANISME PUBLIC PROPRIETAIRE

Région Bourgogne-Franche-Comté
Délégation à la Transformation Numérique
4 Square Castan
CS51857
25031 BESANCON CEDEX

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

La Région Bourgogne-Franche-Comté (ci-après la Région) conduit une étude portant sur la valorisation de ses infrastructures numériques hertziennes. Cette étude porte notamment sur les points hauts ; elle vise à identifier et évaluer leur potentiel d'usages, ainsi que les perspectives de diversification.

C'est dans le cadre de cette étude que la Région émet le présent appel à manifestations d'intérêt (AMI). Il a pour objet de recueillir les visions et propositions des acteurs économiques (exclusivement) pour contribuer à alimenter les réflexions et les prises de décisions, le cas échéant, de la Région.

Contexte et description des points hauts de la Région concernés par le présent AMI

La Région a conclu, en 2008, une délégation de service public de type concessif afin de déployer des réseaux de boucle locale radio (BLR), dans la bande de fréquences 3,4-3,6 GHz. La Région a ensuite confié à la société Axione deux marchés publics de services portant sur l'exploitation, la gestion et la maintenance de ces réseaux.

Ceux-ci visaient à fournir un accès au service fixe, initialement grâce à la technologie sans fil WiMax.

D'une manière générale, au niveau national, des réseaux de BLR ont été déployés à partir de 2008 pour permettre notamment d'assurer une continuité de la couverture en haut débit fixe dans des zones dépourvues d'accès filaires. Ces réseaux ont été déployés pour contribuer à répondre aux objectifs de cohésion territoriale et d'aménagement numérique du territoire.

Les réseaux de BLR déployés dans les différents départements de la Région (Côte-d'Or, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne) ont ensuite évolué vers la technologie 4G / LTE. Cette évolution technologique s'inscrivait dans le contexte d'une opération de modernisation décidée par la Région, et d'un processus national, défini par l'Arcep, visant à la libération des bandes de fréquences nécessaires au déploiement de la 5G.

Les réseaux de BLR basés sur la technologie 4G sont couramment qualifiés de « THD radio » (très haut débit radio). Ceux de la Région sont dénommés « réseau Rcube THD ».

Le THD radio fait partie des technologies alternatives à la fibre et aux autres réseaux filaires. Au-delà de la fibre optique (FttH), le THD radio (comme la 4G fixe et le satellite) permet d'accéder à l'internet fixe. Les équipements qui constituent les réseaux THD radio utilisent la même technologie 4G que les réseaux mobiles mis en œuvre par les opérateurs nationaux. En revanche, ces réseaux THD radio n'accueillent que des clients fixes et utilisent une bande de fréquences différente et dédiée (correspondant à la bande 3410-3460 MHz). Le THD radio se distingue ainsi de la 4G fixe déployée par les opérateurs mobiles.

Les autorisations de fréquences THD radio arrivent à expiration au plus tard en 2026, ce qui supposera alors l'extinction des réseaux THD radio.

Afin d'assurer une continuité du service, au bénéfice des utilisateurs bénéficiant jusqu'alors du service via le THD radio, les autorisations, attribuées aux opérateurs mobiles nationaux, pour l'utilisation de fréquences dans la bande 3490-3800 MHz, incluent une obligation de proposer un service d'accès fixe à internet via la 5G fixe.

Le réseau Rcube THD de la Région comprend 95 émetteurs en THD radio, installés sur des points hauts, ainsi que 16 autres points hauts qui constituent des relais pour le réseau hertzien de collecte. Le réseau Rcube THD de la Région comporte ainsi un total de 111 points hauts.

Pour 42 de ces points hauts, les infrastructures passives appartiennent à la Région. **L'Annexe 1** liste ces points hauts de la Région concernés par le présent AMI, et précise leurs caractéristiques.

Un réseau de collecte est constitué de 1300 km de fibre optique activée et d'une vingtaine de points de sortie sur le territoire. Enfin, la Région dispose de faisceaux hertiens, notamment dans les bandes 11 GHz et 18 GHz.

Ces différents points hauts, sur lesquels la Région a fait installer les équipements du réseau Rcube THD, sont implantés sur le domaine d'autres personnes publiques ou sur des terrains privés appartenant à des particuliers. La Région a ainsi recours à 69 points hauts dont les infrastructures passives ne lui appartiennent pas.

A ce titre, la Région a conclu des conventions d'occupation du domaine public et des baux de droit privé, l'autorisant à occuper les parcelles.

En outre, la Région a mis à disposition des opérateurs ou autres acteurs (par exemple diffuseurs radio) certains points hauts et les a autorisés à installer sur lesdites infrastructures leurs équipements de communications électroniques (incluant des équipements de réseaux du service fixe, du service mobile, du service de radiodiffusion, etc.).

L'Annexe 2 liste les 69 points hauts précités. Ces points hauts, dont les infrastructures passives n'appartiennent pas à la Région, ne sont pas concernés par le présent AMI. Toutefois, les acteurs économiques pourront inclure, dans l'exposé de leurs visions et propositions, le scénario hypothétique et les potentialités d'usages d'une partie de ces points hauts.

L'Annexe 3 correspond à une représentation cartographique des points hauts et du réseau de collecte de la Région.

Les acteurs économiques sont informés du fait que les points hauts sont aujourd'hui soumis aux règles de la domanialité publique.

Objectifs de l'AMI

Le présent AMI a pour objet de recueillir les visions et propositions des acteurs économiques dans une stratégie de valorisation des points hauts de la Région.

Les contributions attendues des acteurs permettront d'alimenter les réflexions de la Région sur le potentiel d'usages, et les perspectives de diversification, de ces points hauts. Les acteurs sont invités à détailler, dans leurs contributions, les composantes techniques, organisationnelles, financières, commerciales et juridiques, que soulèvent les perspectives d'usages des points hauts.

En particulier, les acteurs pourront exposer leurs visions et propositions sur les points suivants :

- Les nouveaux usages possibles ou envisageables pour les points hauts eu égard au développement du marché des infrastructures d'accueil aériennes ;
- Le type de montage juridique associé (acquisition, location d'hébergements, exploitation en régie d'un ou de plusieurs nouveaux services, gestion externalisée du patrimoine, etc.) ;
- Le périmètre des points hauts considéré (i.e. totalité ou une partie des points hauts) ;
- Les scénarios de modèles économiques qui pourraient être envisagés ;
- Les dispositions et contraintes externes éventuelles (liées par exemple au statut d'opérateur de réseau et/ou de services de communications électroniques).

A la suite de cet AMI, la Région analysera les contributions des acteurs, lesquelles lui permettront d'alimenter sa réflexion liée aux perspectives d'usages des points hauts et d'évaluer la meilleure valorisation ou utilisation possible de son patrimoine, eu égard aux missions qui lui sont confiées par la loi et en respectant les dispositions inhérentes à la domanialité publique.

A la suite de cet AMI, et dans le cadre de la phase de réflexion précitée, la Région se réserve le droit d'adresser, le cas échéant, à chacun des acteurs économiques, une liste de thématiques à préciser. La Région pourra inviter les acteurs à fournir les précisions par écrit et/ou lors d'une audition.

ATTENTION

La présente consultation n'a pas pour objet d'attribuer un contrat de la commande publique à un acteur économique ou de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public.

En outre, le présent appel à manifestations d'intérêt ne confie pas aux acteurs économiques la réalisation de prestations d'études ou de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Aucune indemnité ne sera versée aux acteurs ayant répondu à l'appel à manifestations d'intérêt.

Enfin, le présent appel à manifestations d'intérêt n'a pas pour objet d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte.

REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

I. Modalités de remise des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt pourront être adressées :

- Par voie papier à l'adresse suivante :

Région Bourgogne-Franche-Comté
4 Square Castan
CS51857
25031 BESANCON CEDEX
A l'attention de Monsieur Philippe ROUILLER

- Ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

philippe.rouiller@bourgognefranchecomte.fr

Délégation à la Transformation Numérique – Chef du Service Numérique

Les manifestations d'intérêt devront comprendre les éléments suivants :

- Une note de présentation de l'acteur économique.
- Un document présentant la ou les manifestations d'intérêt, indiquant notamment :
 - Les nouveaux usages possibles ou envisageables pour les points hauts que propose l'acteur économique ;
 - La description du ou des montages associés à des usages ;
 - Les modalités organisationnelles, techniques, commerciales, financières et juridiques de la proposition ;
 - Le périmètre des usages ou du projet ;
 - Les principaux intérêts de la proposition pour la Région, les usagers et opérateurs de communications électroniques ;
 - Tout document susceptible d'éclairer la manifestation d'intérêt.
- Un extrait Kbis de l'acteur économique ou tout autre document équivalent.

ATTENTION

Les manifestations d'intérêt reçues en réponse au présent appel ne seront pas rendues publiques. La Région garantit la confidentialité des documents qui lui sont adressés par les acteurs économiques.

Chacun des acteurs économiques est invité à identifier, dans sa manifestation d'intérêt, les éventuelles informations couvertes par un secret protégé par la loi, notamment par le secret des affaires ; le cas échéant, ces passages doivent apparaître entre crochets et surlignés en gris

Date limite de remise des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt devront parvenir par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le lundi 14 novembre 2022, à 17h00.**

MODALITES DE DEMANDE D'INFORMATION

Les acteurs économiques peuvent adresser leurs questions et/ou demandes de précision par message électronique à l'adresse suivante :

thierry.bouttier@bourgognefranchecomte.fr

A l'attention de Thierry Bouttier

Délégation à la Transformation Numérique - Service Numérique
Chargé de mission infrastructures

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La Région analysera les réponses à l'appel à manifestations d'intérêt qu'elle aura reçues.

Les résultats de cette analyse pourront être utilisés par la Région dans le cadre de la réflexion qu'elle conduit actuellement quant à la valorisation ou la diversification de ses points hauts.

Une procédure de mise en concurrence pourra être lancée ultérieurement en fonction de la stratégie de valorisation arrêtée par la Région. Dans ce cadre, les résultats du présent appel à manifestations d'intérêt pourront également être utilisés afin de déterminer la procédure de mise en concurrence à mettre en œuvre et de préciser les besoins, sous réserve de ne pas avoir pour effet de fausser la concurrence ou d'entraîner une violation du secret des affaires.

ANNEXES

Annexes 1 et 2 : Listes et descriptifs des points hauts.

Annexe 3 : Représentation cartographique des points hauts et du réseau de collecte de la Région.

ANNEXE 1

Liste des 42 points hauts propriétés de la Région

Nom site	Type de support	Hauteur	GPS Lat	GPS Long	CP	Adresse	Ville
SAVOLLES.	Treillis autostable	36	47,3716	5,27089	21310	LIEU DIT LE DERRIERE DU MONT	SAVOLLES
SAINT SEINE SUR VINGEANNE.	Treillis autostable	36	47,52188	5,43598	21610	LIEU DIT COMBE JEAN	SAINT SEINE SUR VINGEANNE
SAINT LOUP GÉANGES.	Poteau métal	18	46,93033	4,90536	71350	LIEU DIT LE TARTRE	SAINT LOUP GÉANGES
LUCENAY LE DUC.	Pylône	36	47,59897	4,51384	21150	CHEMIN DE BUSSY	LUCENAY LE DUC
COURCELLES LES SEMUR/FLEE.	Treillis autostable	33	47,44368	4,31045	21140	PRES DES MAGELLEMENTS RD980	COURCELLES LES SEMUR
SELONGEY REBOND.	Poteau métal	12	47,59783	5,20539	21260	// A 31 Direction chapelle Ste Gertrude	SELONGEY
FRESNES.	Poteau béton	12	47,60689	4,43737	21500	LE GRAND PIERRE	FRESNES
MONT SAINT JEAN.	Poteau béton	12	47,26899	4,39973	21320	D977 – LIEU DIT AU REGREMEAU	MONT SAINT JEAN
MONTMAIN.	Poteau béton	12	47,02732	5,07129	21250	16 rue henry Grangier	MONTMAIN
CORSAINT.	Treillis autostable	18	47,54078	4,21233	21460	LE RASEAU	CORSAINT
AUTUN	Treillis autostable	12	46,93411	4,28766	71400	LA MONTAGNE SAINT SEBASTIEN	AUTUN
SAINTE-FOY	Treillis autostable	36	46,26804	4,15009	71110	LIEU-DIT HEURGUES	SAINTE-FOY
LEYNES RB	Poteau béton	12	46,27024	4,73804	71570	BOIS DE FEE	LEYNES

CUISEAUX	Treillis autostable	30	46,49971	5,40915	71480	CHATEY A LAIT	CUISEAUX
PRIZY	Poteau bois	12	46,35773	4,22534	71800	CROIX MOMMESSIN	PRIZY
SAINT-EMILAND	Poteau béton	12	46,9081	4,46815	71490	PAQUIER DE LA JUSTICE	SAINT-EMILAND
MONTMELARD	Treillis autostable	36	46,32616	4,42748	71520	SUR SAINT CYR	MONTMELARD
GRURY	Treillis autostable	36	46,65338	3,91296	71760	LE HAUT DU CROT	GRURY
ISSY L'EVEQUE (Uxeau)	Treillis autostable	36	46,67682	4,03765	71760	LA MONTAGNE DE DARDON	ISSY-L'EVEQUE
BAUBIGNY	Pylône	25	46,98033	4,67335	21340	LA COMBE D'ETE	BAUBIGNY
SAINT-AMOUR-BELLEVUE	Poteau métal	12	46,24434	4,71747	71570	COTE DE BESSET	SAINT-AMOUR-BELLEVUE
SAINT-SERNIN-DU-PLAIN	Treillis autostable	36	46,90303	4,61145	71510	ROME CHATEAU	SAINT-SERNIN-DU-PLAIN
LA ROCHE VINEUSE	Poteau métal	12	46,34813	4,73788	71960	LA ROCHETTE	LAROCHE VINEUSE
BRANDON	Poteau béton	12	46,35033	4,58888	71520	LES ECHELIERS	BRANDON
PRESSY-SOUS-DONDIN	Poteau béton	12	46,47558	4,51254	71220	CHEMIN RURAL DES RUE DE PIERRES	PRESSY-SOUS-DONDIN
RATTE	Poteau béton	12	46,64306	5,31226	71500	VOIE COMMUNALE N°6	RATTE
OZENAY REBOND	Poteau béton	12	46,56569	4,87567	71700	ROUTE DES CRETES	TOURNUS
MAZENAY	Poteau béton	12	46,90514	4,5936	71510	CHEMIN RURAL DE VERGENNES	SAINT-SERNIN-DU-PLAIN
VILLARS	Poteau béton	12	46,36763	4,41469	71520	CHEMIN RURAL DIT "L'ANGLURE"	MONTMELARD
LA FERTE LOUPIERE	Poteau béton	12	47,87822	3,23915	89110	169 LES MONTS GAGNANTS	LA FERTE LOUPIERE
LES CLERIMOIS	Treillis autostable	35	48,24107	3,46117	89190	ROUTE LE COLOMBIER	LES CLERIMOIS

VOISINES	Poteau béton	12	48,25896	3,39428	89100	10 ROUTE DE FLEURIGNY	VOISINES
MERE	MONOTUBE	20	47,89962	3,81965	89144	CHEMIN DES HUBLES	MERE
PARON	MONOTUBE	20	48,18303	3,25496	89100	AVENUE DU STADE	PARON
SAINTS (fargeau)	Treillis autostable	35	47,61611	3,2648	89520	LIEU DIT LES BRULES - CHEMIN DES ARNUSSES	SAINTS
TREIGNY	Treillis autostable	25	47,54638	3,23338	89520	CHEMIN DU MOULIN PERREUSE	TREIGNY
PAILLY	Treillis autostable	35	48,35822	3,32354	89140	CHEMIN COMMUNAL N°7	PAILLY
OUANNE	Poteau métal	12	47,63936	3,38469	89560	LIEU DIT MOULIN DES EAUX BUES	OUANNE
MALIGNY	Poteau béton	12	47,8488	3,8046	89800	CHEMIN RURAL DE MALIGNY A FONTENAY	MALIGNY
MICHERY	Poteau béton	12	48,3121	3,2878	89140	RUE DE HOLLARD	MICHERY
SAINT BRANCHER	Poteau béton	12	47,41777	3,97897	89630	Rue de la Vèvre	SAINT BRANCHER
VILLEFARGEAU	Treillis autostable	25	47,78277	3,52628	89240	Route de Toucy	VILLEFARGEAU

ANNEXE 2

Liste des 69 points hauts qui hébergent le réseau mais n'appartiennent pas à la Région

Nom site	Type de support	Hauteur	GPS Lat	GPS Long	CP	Adresse	Ville
PICHANGES.	Pylône	40	47,45203	5,17131	21120	A31 LE BAS DES SOUILLETS	PICHANGES
PAINBLANC.	Treillis autostable	77	47,14648	4,66052	21360	LIEU DIT LA FORET TARBET	PAINBLANC
BISSEY LA COTE.	Treillis autostable	40	47,91217	4,70121	21520	LIEU DIT SUR LE MONT	BISSEY LA COTE
BOUIX.	Treillis autostable	42	47,8951	4,48291	21330	LIEU DIT LE COTEAU MANNA	BOUIX
CHAUX/ NIUTS ST GEORGES.	Treillis autostable	45	47,13647	4,92662	21700	LIEU DIT CLOS DAMES HUGUETTES	NIUTS SAINTS GEORGES
PUITS.	Treillis autostable	30	47,73282	4,43711	21400	RD 101 F	PUITS
LOSNE.	Château d'eau	32	47,088611	5,266389	21170	LIEU DIT AUX BEUBES	LOSNES
MONT SAINT JEAN.	Treillis autostable	61	47,3093611	4,41983	21320	LIEU DIT SUR LES PIECES	MONT SAINT JEAN
LE MEIX.	Pylône	77	47,5908056	4,9466944	21580	LIEU DIT COMBE RICHARD	LE MEIX
ROUVRAY.	Château d'eau	33	47,42537	4,10613	21530	VILLAGE EST	ROUVRAY
LEVERNOIS/ BEAUNE.	Treillis autostable	50	47,00204	4,8564	21200	A6 – GARE DE PÉAGE BEAUNE	BEAUNE
SELONGEY.	Treillis autostable	40	47,56676	5,20302	21260	A31 – LES VIGNOLES (sens Troyes=>Dijon)	SELONGEY
JOURS LES BAIGNEUX.	Treillis autostable	15	47,63558	4,59735	21450	LIEU DIT LE MOULIN A VENT	JOURS LES BAIGNEUX
MONTMAIN REBOND.	Château d'eau	24	47,027927	5,094713	21250	CHEMIN RURAL N° 5 DIT DE « L'ETANG PILLOT »	BAGNOT

GY Poteau	Poteau béton	12	47,4141	5,811	70700	Z.A des Monts de Gy (2 rue des saules)	GY
GY TDF	Treillis autostable	42	47,40361	5,82472	70700	Chemin de Chasse de Brûle-Cul	GY
Fougerolles TDF	Pylône		47,885	6,45555	70220	Le Cotet	FOUGEROLLES ST VALBERT
LA NEUVILLE-LES-LURE	Poteau béton		47,7169	6,55146	70200	Rue de St Germain	LA NEUVILLE LES LURE
Melisey	Pylône		47,748983	6,554827	70270	Chemin rural	MELISEY
Fougerolles centre	Poteau béton	12	47,87899	6,394407	70220	Chemin rural de défruits	FOUGEROLLES ST VALBERT
SORNAY	Château d'eau	75	46,61954	5,16562	71500	CHEMIN DU CHATEAU D EAU	SORNAY
BUXY	Treillis autostable	42	46,71996	4,67788	71390	LIEU DIT PLAINE DE LA CHAUME	BUXY
MARTIGNY-LE-COMTE	Treillis autostable	49	46,53235	4,30682	71220	LIEU DIT DES LOGES	MARTIGNY-LE-COMTE
LE TARTRE	Château d'eau	46	46,74545	5,34155	71330	LES RIPPES	LE TARTRE
LE CREUSOT	Treillis autostable	52	46,80405	4,39479	71200	LIEU DIT LES HAUTES DE BAUDOT	LE CREUSOT
MONT-SAINT-VINCENT	Pylône haubané	100	46,62743	4,47699	71300	LIEU DIT BELVEDERE	MONT-SAINT-VINCENT
CRONAT	Treillis autostable	23	46,70548	3,6922	71140	FERME DE LA CHARBONNIERE	CRONAT
DAMPIERRE-EN-BRESSE	Château d'eau	51	46,81273	5,21509	71310	ROUTE DE CHAMP RENAUD	DAMPIERRE-EN-BRESSE
DIGOIN	Château d'eau	43	46,46964	4,00116	71160	LES ALOUETTES	DIGOIN
MESVRES	Treillis autostable	40	46,85052	4,27831	71190	CHAPELLE DE LA CERTENUE	MESVRES
GERGY	Château d'eau	42	46,87296	4,94526	71590	LE MEIX CROTOT	GERGY
CONDAL	Château d'eau	39	46,46445	5,25385	71480	LA BERTAUDIÈRE	CONDAL

CLUNY (Igé)	Tour	62	46,42539,	4,71465	71960	LIEU DIT LE MONT DE MANDE	IGE
CHENAY-LE-CHATEL	Château d'eau	40	46,22335	3,96134	71340	LES BERNADES	CHENAY-LE-CHATEL
MACON RB	Pylone	45	46,32841	4,81551	71000	LIEU DIT GRISIÈRE (rue Jacques brel)	MACON
NAVILLY	Treillis autostable	43	46,92619	5,13496	71270	LIEU DIT LA GRANGE DU BOIS	NAVILLY
PARAY-LE-MONIAL	Château d'eau	29	46,46647	4,12755	71600	BOIS DE GOLORIAU	PARAY-LE-MONIAL
L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	Château d'eau	47	46,75474	5,01439	71370	LE CHAMP JACOB	L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE
SAINT-REMY	Château d'eau	32	46,28961	4,5288	71100	RUE DES ALOUETTES	SAINT-REMY
TOURNUS	Château d'eau	31	46,58061	4,89281	71700	LA GARENNE	TOURNUS
OZENAY	Façade bâtiment	12	46,528283	4,837057	71700	76 chemin de la Bosse	OZENAY
CHASSY	Poteau béton	12	46,59099	4,095	71130	CHEMIN RURAL N°7 DU CHENE MESSARD	CHASSY
FLEY	Poteau béton	12	46,68469	4,63036	71390	COMMUNE DE FLEY –HAMEAU DE RIMONT	FLEY
MOLESMES	Pylone	45	47,60889	3,45805	89560	LIEU DIT LES MOULINS	MOLESMES
SAINT FLORENTIN	Treillis autostable	25	48,01155	3,72557	89600	VOIE ROMAINE	SAINT FLORENTIN
CHITRY	Treillis autostable	41	47,75622	3,72389	89530	CHEMIN RURAL N° 26	CHITRY
POILLY SUR SEREIN	Poteau béton	12	47,74556	3,87139	89310	FERME DE LA CHARBONNIERE	POILLY SUR SEREIN
CRUZY LE CHATEL	Treillis autostable	40	47,85151	4,24085	89740	LIEU DIT DES MUSSEAUX	CRUZY LE CHATEL
SAINTE COLOMBE	Treillis autostable	51	47,58854	3,92037	89440	HERVAU LES COMMUNAUX	SAINTE COLOMBE
VOLGRE	Treillis autostable	45	47,91048	3,29687	89710	A6 – AIRE DE REPOS LA RACHEUSE	VOLGRE

MONTILLOT	Treillis autostable	50	47,51064	3,71128	89660	CHEMIN RURAL N° 1	MONTILLOT
PERCENEIGE	Treillis autostable	39	48,35203	3,40248	89260	RUE DES TULIPES	PERCENEIGE
SAINT CLÉMENT	Treillis autostable	65	48,2275	3,35028	89100	BOIS DE CHAMONAT – LA PLAINE HEURE	SAINT CLEMENT
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Château d'eau	40	47,65513	3,03579	89170	CHATEAU D'EAU – CHEMIN DU HAUT BOURG	SAINT MARTIN DES CHAMPS
SAINT MARTIN SUR OUANNE	Château d'eau	46	47,86234	3,07998	89120	LIEU DIT TREMBLAY	SAINT MARTIN SUR OUANNE
SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	Treillis autostable	22	48,34176	3,51822	89190	BOIS DU BACINAT	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES
PIFFONDS	Château d'eau	46	48,055778	3,151676	89330	RUE DU RESERVOIR	PIFFONDS
SAUVIGNY LES BOIS	Treillis autostable	43	47,51034	3,99427	89200	LES BATÉES	SAUVIGNY LES BOIS
SORMERY	Tour	64	48,10287	3,74879	89570	LIEU DIT LES COMMUNAUX	SORMERY
MARCILLY LE HAYER	Tour	48	48,28824	3,64583	10290	LES CENT ARPENTS - TOUR TDF	MARCILLY LE HAYER
TONNERRE	Treillis autostable	47	47,81953	3,98824	89700	LIEU DIT BOIS DE CHERON	TONNERRE
VALLERY.	Treillis autostable	36	48,23248	3,04778	89150	CHEMIN EXPLOITATION N° 22	VALLERY
VILLENEUVE LA DONDAGRE	Treillis autostable	39	48,14955	3,17011	89150	A19 – GARE DE PEAGE « LA JUSTICE »	VILLENEUVE LA DONDAGRE
THAROT	Château d'eau	23	47,53099	3,85067	89200	CHATEAU D'EAU – CHEMIN RURAL DE LELIER	GIROLLES
ANNAY SUR SEREIN	Treillis autostable	35	47,73237	3,88621	89310	LIEU DIT LES CRAIES	ANNAY SUR SEREIN
ETIVEY	Treillis autostable	35	47,681342	4,142421	89310	le Bourg	ETIVEY
MOUFFY	Treillis autostable	42	47,66685	3,37808	89560	Lieu dit la grande Raie	MOUFFY
SARRY	Château d'eau	???	47,6808	4,07377	89310	Le Fossé Rassin	SARRY
COULOURS	Pylône	40	48,165127	3,616661	89320	Beauchene	COULOURS

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

